

Adapter la permanence des pharmacies aux besoins des citoyens

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Bureau d'écoute et de sensibilisation à Alger
300 toxicomanes, dont des filles, veulent arrêter leur dépendance aux drogues

Page 24

Quatorzième année - N° 4640 - Ven. 30 novembre - Sam. 1^{er} décembre 2018 - Prix : 10 DA

Pour une efficacité de la gestion locale

Ouyahia appelle à mettre fin aux retards et à rationaliser les dépenses de l'Etat

Page 2

Une première en Amérique du Sud

Par Mohamed Habili

Les G20 se suivent mais ne se ressemblent pas. Non pas tant d'ailleurs pour leurs travaux proprement dits, ni même pour les rencontres bilatérales bien plus médiatiques qui se tiennent à leur marge, que parce qu'à l'allure où vont maintenant les affaires du monde, bien des choses sont à même de se produire d'une année à l'autre de nature à changer la donne. S'il s'était tenu deux mois plus tôt, le sommet de Buenos Aires, qui a commencé hier, aurait été assez différent de celui qui se poursuit aujourd'hui. Dans l'intervalle en effet, il y a eu l'effroyable assassinat d'un journaliste saoudien de renom dans l'enceinte du consulat de son pays à Istanbul, crime dont les remous ne sont pas encore retombés. Pour l'Arabie saoudite, le G20 de Buenos Aires était la meilleure occasion pour introduire son futur roi, Mohammed Ben Salmane, dans le gotha mondial. Ce qui était censé se dérouler comme une simple mondanité s'est transformée du fait de ce crime en une épreuve pénible pour sa délégation. Celle-ci n'a d'ailleurs pu se rendre à sa véritable destination qu'après être passée par un détour dans un certain nombre de capitales arabes, une approche graduelle qui dit assez que ce n'est pas à une fête qu'elle a le sentiment de se rendre. Il y a eu aussi l'éclatement de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, à l'initiative de l'administration Trump, et qui est au cœur des préoccupations des plus grandes économies.

Suite en page 3

Collectivités territoriales

Le projet de loi bientôt devant le Conseil du gouvernement



Le projet de loi portant sur une nouvelle configuration des collectivités locales est fin prêt. Devant passer le circuit légal, à savoir sa discussion «prochainement» en Conseil du gouvernement présidé par Ahmed Ouyahia, puis en Conseil des ministres présidé par le président de la République, et une fois paraphé, il sera sans doute soumis au Parlement, soit durant sa session de printemps ou à la rentrée parlementaire prochaine.

Lire page 2

Depuis 1985

Plus de 12 000 cas de VIH/sida enregistrés en Algérie

Page 4

«Chant de ma lyre» de Faiza Stambouli Acitani

Une vraie source pour l'optimisme et l'objectivisme

Page 13

Collectivités territoriales

Le projet de loi bientôt devant le Conseil du gouvernement

■ Le projet de loi portant sur une nouvelle configuration des collectivités locales est fin prêt. Devant passer le circuit légal, à savoir sa discussion «prochainement» en Conseil du gouvernement présidé par Ahmed Ouyahia, puis en Conseil des ministres présidé par le président de la République, et une fois paraphé, il sera sans doute soumis au Parlement, soit durant sa session de printemps ou à la rentrée parlementaire prochaine.

Par Lynda Naili

Attendu depuis des années, le projet de loi portant sur une nouvelle configuration des collectivités locales, dont l'adoption était pourtant annoncée pour «avant la fin du premier semestre 2018», se trouve «actuellement au bureau du Secrétaire général du gouvernement. «Il a connu un progrès et sera présenté prochainement devant le Conseil du gouvernement, puis en Conseil des ministres et au Parlement en cas d'approbation», a indiqué Noureddine Bedoui qui s'exprimait lors d'une conférence de presse au terme de la réunion gouvernement-walis.

A ce titre, outre de relever la «responsabilité énorme des élus locaux dans la concrétisation de la nouvelle vision contenue dans ce projet de loi», il dira que le projet de code unifié (puisqu'il désormais le code communal et celui de wilaya en vigueur depuis 2012 seront jumelés en un seul texte législatif et réglementaire appelé code des collectivités territoriales), «offre aux élus locaux un champ large et beaucoup de prérogatives dans le cadre du renforcement de la décentralisation de la prise de décisions afin de parfaire les prestations du Service public local et d'associer le citoyen à la gestion de ses



PHOTO: A. B.

celui qui leur incombe dans le cadre de la politique de décentralisation engagée par les pouvoirs publics.

En effet, si la décentralisation annoncée s'inscrit effectivement dans la restitution d'une partie du pouvoir de l'Etat à des instances régionales et demeure un principe d'une démocratie et d'une gouvernance participative, devant à juste titre rapprocher le processus de décision aussi bien des élus locaux mais surtout des citoyens, favorisant ainsi l'émergence d'une démocratie de proximité, il reste que beaucoup s'interrogeant sur «la pertinence d'une daïra au sein la collectivité locale», se demandent si «aujourd'hui, à l'air des réformes institutionnelles, le maintien des daïras s'avère nécessaire». Mieux, nombreux sont indéniablement en faveur de la loi sur les collectivités territoriales, mais plaident pourtant pour «la dissolution des daïras», voyant en elles «uniquement un outil de plus à la bureaucratie, d'entraves aux projets et initiatives de développement local». Pour rappel, actuellement l'organisation des collectivités territoriales en Algérie s'articule autour de 48 wilayas, 1 541 communes et 535 daïras, soit plus de la moitié du nombre des APC.

L. N.

affaires et aux différentes étapes de prise de décisions». Voilà qui est en totale adéquation des missions et objectifs d'ores et déjà assignés aux collectivités locales, mais surtout fortement mandé par le texte fondamental du pays, amendé en 2016. Ce texte, encourageant «la démocratie participative au niveau des collectivités locales», explicite clairement dans son chapitre III-article 16 que «les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya» et que «la commune est la collectivité de base» de par justement les richesses qu'elle constitue.

«La daïra, quelle utilité ?»

Or, dans l'organisation actuelle du pouvoir exécutif local se trouve une organisation qui n'est pas citée dans cette hiérarchisation organisationnelle des collectivités locales, en l'occurrence la daïra. Une daïra venue s'imbriquer entre la commune et la wilaya comme étant un prolongement administratif d'une wilaya, «un organe de l'administration générale de la wilaya qui assiste le wali dans l'exécution des lois, des règlements, des décisions du gouvernement et de l'Assemblée populaire de

wilaya, et qui aussi est chargé de l'animation, la coordination et le contrôle des activités des communes qui lui sont rattachées».

Sauf que sur le terrain, sachant qu'aussi bien le chef de daïra que son secrétaire général sont nommés par décret présidentiel, et donc ne faisant aucunement partie de ce qu'on appelle les «élus locaux», le rôle de cette organisation est bien souvent décrié.

D'ailleurs, à maintes reprises des parlementaires se sont interrogés sur ce qu'est véritablement le rôle des daïras dans le développement proprement dit de la collectivité, tout comme

Pour une efficacité de la gestion locale

Ouyahia appelle à mettre fin aux retards et à rationaliser les dépenses de l'Etat

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a affirmé, jeudi à Alger, que l'aboutissement des efforts de l'Etat relatifs à la rationalisation de ses dépenses reposait sur l'efficacité de la gestion des programmes de développement au niveau local. Dans une allocution à la clôture de la réunion gouvernement-walis, M. Ouyahia a précisé qu'il était nécessaire de maîtriser le programme actuel de développement d'une valeur globale de 13,500 milliards de dinars, en évitant les retards qui induisent la réévaluation. M. Ouyahia a fait savoir que la loi de finances 2019 prévoyait un montant de 500 milliards de dinars consacrés à la réévaluation des projets en raison du retard cumulé dans les projets. «Si nous voulons maîtriser les situations financières et promouvoir la rationalisation des dépenses, j'appelle les walis au même titre que les ministres à se contenter actuellement de la mise en œuvre de ce qui est inscrit et à veiller à l'appliquer au meilleur rythme», a-t-il martelé. Il

a plaidé également pour la prise en charge de la maintenance des structures et des infrastructures réalisées dans le cadre des programmes de développement quinquennaux. «Il est attendu de vous, à titre d'exemple, de visiter les hôpitaux qui souvent manquent de quelques équipements. Avec ce petit effort mais substantiel, nous pouvons améliorer l'exploitation des structures publiques et répondre aux aspirations des citoyens», poursuit le Premier ministre.

Les entrepreneurs sont appelés à la solidarité avec l'Etat pour protéger les deniers publics

Le Premier ministre a estimé nécessaire d'exploiter les clauses des marchés publics pour réduire les coûts des offres des entreprises en charge des projets publics, estimant qu'il était inadmissible de réduire les prix des matières premières comme le ciment et le rond à

béton alors que les coûts des contrats demeuraient en leur état. «Nous devons être convaincus que notre destin à tous en tant qu'Etat, gouvernement, entrepreneurs est commun. Nous devons être solidaires les uns des autres pour préserver les deniers publics», a-t-il souligné. «Les walis sont invités à proposer des programmes locaux qui s'intéressent aux préoccupations quotidiennes du citoyen et assurent d'importants projets, à l'image des chemins communaux et des infrastructures sportives, culturelles et approximatives», a soutenu le premier ministre. A ce propos, M. Ouyahia a affirmé que cette démarche était traduite par les affectations des programmes de développement local de 60 à 100 milliards de dinars. Aussi, il a appelé à formuler des propositions relatives aux projets de développement destinés aux wilayas du Sud, des Hauts-Plateaux et de la bande frontalière, lesquelles nécessitent davantage d'efforts eu égard à leurs spécificités géogra-

phiques et aux enjeux stratégiques. Le Premier ministre a mis l'accent également sur le rôle des walis dans la promotion des investissements en promouvant le potentiel économique que recèle chaque wilaya et éliminant tout obstacle bureaucratique entravant les projets d'investissements, faisant savoir que l'Etat a décidé de transférer la gestion d'investissements aux walis en ce qui concerne les projets dont la valeur ne dépasse pas les 10 milliards de dinars tout en les chargeant, aussi, de la réalisation des zones industrielles et de la gestion du foncier industriel. Evoquant la croissance démographique, M. Ouyahia a affirmé que l'augmentation du nombre des habitants en Algérie d'un million d'habitants/an requerrait le déploiement davantage d'efforts pour assurer les conditions de scolarisation, d'emploi des jeunes et de promotion du logement rural. Au sujet de la scolarisation, le Premier ministre a annoncé la poursuite du dégel des projets de réalisation des

écoles, outre l'interdiction de construction des cités sans structures scolaires. Quant à l'emploi, il a exhorté les walis à faciliter le lancement des projets des jeunes en consacrant des espaces pour leurs investissements au niveau des zones industrielles en cours de réalisation. Concernant le logement, M. Ouyahia a mis l'accent sur l'impératif d'orienter la densité démographique, concentrée actuellement au niveau des villes (70%), vers les régions rurales, notamment à travers la promotion du logement rural. Aussi, il a appelé à afficher davantage d'intérêt à l'urbanisme tout en recourant aux promoteurs immobiliers privés dans la réalisation des projets de logement. «Nous devons être disposés psychologiquement pour traiter avec les promoteurs privés de la même manière que nous traitons avec les entreprises publiques, pour leur permettre de réaliser des projets avec un cahier des charge, des facilitations et un prix acceptable». **Lamine H./APS**

Principe de continuité du service public

Adapter la permanence des pharmacies aux besoins des citoyens

■ «Dans le cadre de l'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi sur la santé, il sera procédé à la révision de l'arrêté ministériel du 20 août 2014 relatif aux modalités d'organisation de la garde au niveau des pharmacies privées de manière à l'adapter aux besoins des citoyens», a affirmé le ministre de la Santé.

Par Thinhinene Khouchi

En effet, répondant à une question d'un membre du Conseil de la nation lors d'une plénière consacrée aux questions orales, Mokhtar Hasbellaoui a affirmé qu'il sera procédé à la révision de l'arrêté ministériel du 20 août 2014 relatif aux modalités d'organisation de la garde au niveau des pharmacies privées de sorte à l'adapter aux besoins et demandes des citoyens tout en prenant en compte les spécificités de toutes régions et partant, a-t-il dit, «éviter tout dépassement résultant de leur ouverture anarchique». Le ministère de la Santé œuvre actuellement à «encourager l'ouverture d'officines de pharmacie au niveau des zones éloignées et des nouvelles cités dans les banlieues des zones urbaines et ce, pour les rapprocher des citoyens et assurer une couverture suffisante en la matière», a indiqué Hasbellaoui, soulignant «l'introduction du principe d'autorisation d'ouverture des pharmacies exerçant 24h/24 dans certaines zones reculées». Le ministère œuvre également à «examiner toutes les opportunités d'ouverture des annexes de ces officines au niveau de certaines zones éloignées dans le Grand Sud», a relevé le ministre, mettant en avant que son département a «lancé depuis 15 jours une application SIHA-DZ sur téléphone permettant aux citoyens



de localiser le lieu où se trouve les pharmacies concernées par la garde». Il a expliqué que l'adoption du système de garde au niveau des pharmacies venait en «consécration du principe de continuité du service public», rappelant que «le système de garde a été imposé à toutes les officines de pharmacie privées, conformément à l'arrêté ministériel du 20 août 2014 stipu-

lant que la liste des officines de pharmacie devant assurer la garde est établie par les directions de la santé et de la population de chaque wilaya, en concertation avec les représentants des pharmaciens d'officine». Selon le premier responsable du secteur, le ministère avait instruit les directions de la santé des wilayas en vue d'élaborer ces listes en fonction des

spécificités de chaque région et des besoins des citoyens pour faciliter l'obtention de médicaments et des produits pharmaceutiques. «En dépit des résultats positifs enregistrés depuis l'adoption de ce système, le secteur reçoit toujours des réclamations de la part des citoyens, notamment dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud, dans lesquelles ils expriment leur désarroi quant à l'obtention de médicaments après 19h et durant les week-ends et les jours fériés», a-t-il relevé. Par ailleurs et à une question sur l'insuffisance enregistrée en matière d'équipements médicaux relatifs au traitement du cancer au niveau des établissements publics de santé dans certaines régions du pays, Hasbellaoui a affirmé que «dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le cancer décidé par le président de la République, le ministère a procédé, depuis 2005, à l'inscription de plusieurs projets au titre du budget d'équipement pour réaliser et équiper de nouveaux centres anti-cancer répartis sur toutes les régions du pays, outre le lancement de plusieurs opérations d'élargissement et la garantie du traitement de manière efficace». Concernant les appareils relatifs au traitement du cancer en panne, le ministre a annoncé un projet pour l'élaboration de conventions afin de réparer ces machines.

T. K.

Logement et investissement

Réunion des deux ministres avec la communauté nationale à New York

Les ministres de l'Habitat et du Travail, Abdelwahid Temmar et Mourad Zemali, effectuent aujourd'hui une visite de travail à New York destinée à informer les membres de la communauté nationale aux Etats-Unis des différents dispositifs qui leur sont offerts en matière de logement et d'investissement, a annoncé l'ambassade d'Algérie à Washington dans un communiqué. La réunion prévue à cet effet aujourd'hui au siège du Consulat général d'Algérie à New York a pour objectif d'exposer les différentes mesures

prises par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au profit de la communauté nationale à l'étranger, indique l'ambassade. L'échange avec les membres de la communauté sera articulé autour des modalités d'accès au logement à travers le programme de logement promotionnel public (LPP) parrainé par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et par l'Entreprise nationale de la promotion immobilière (ENPI), précise la Consule générale à New York, M^{me} Sabria Boukadoum. La réunion sera

également consacrée aux opportunités d'investissement et de financement des projets ouvertes aux jeunes Algériens par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), explique la diplomate. Au programme de cette rencontre figurent un débat animé avec les membres de la communauté ainsi que des présentations sur les deux dispositifs. Pour assurer une meilleure vulgarisation de ces formules, il a été prévu des visioconférences

afin de permettre aux ressortissants résidant dans les Etats américains éloignés de participer au débat, indique la Consule. L'occasion sera donnée aux nombreux souscripteurs LPP résidant aux Etats-Unis, et ceux souhaitant s'inscrire à cette formule de logement, de s'informer davantage sur les différents programmes proposés. La rencontre sera clôturée par une cérémonie de délivrance d'actes de propriété aux bénéficiaires de cette formule de logement.

Younès F.

M. H.

Investissement

Engouement pour l'agroalimentaire et le recyclage des déchets

Les secteurs de l'industrie agroalimentaire et du recyclage des déchets attirent un grand nombre d'investisseurs à Oran, a-t-on appris, jeudi, auprès des services de cette direction. Cet engouement pour l'investissement en agroalimentaire et en recyclage de déchets est un indice d'une

grande dynamique dans ces deux secteurs visant à réduire l'importation de produits alimentaires et d'un intérêt pour faire du recyclage des déchets une industrie, a-t-on souligné. L'entrée en exécution de ces projets nécessite l'aménagement de nouvelles zones d'activités décidé dernièrement par les

pouvoirs locaux à Tafraoui et Bethioua. Deux enveloppes financières sont allouées à cette opération qui sera lancée prochainement, a déclaré le wali d'Oran, Mouloud Cherifi, lors d'une visite d'inspection du foncier devant abriter la zone d'activités de Tafraoui. Les services de la direc-

tion de l'industrie et des mines ont reçu, depuis début 2018, pas moins de 400 demandes pour obtenir un foncier destiné à l'investissement dans divers domaines. Ainsi, plus de 700 demandes au total attendent leur étude, a-t-on fait savoir. La capitale de l'Ouest algérien, qui vit au rythme de cette

LA QUESTION DU JOUR

Une première en Amérique du Sud

Suite de la page une

Après la crise de 2008, à quoi ce type de grand-messe doit sa naissance, cette guerre est la deuxième grande manifestation prouvant que quelque chose va mal dans l'économie mondialisée. Si les deux plus grandes économies, après avoir longtemps collaboré, en sont venues à se défer à coups de tarifs douaniers, cela veut dire que c'est l'armature même de la globalisation qui est en péril. Entre toutes les rencontres bilatérales qui sont attendues, celle des deux présidents américain et chinois sera de loin, mais dans la mesure où elle a lieu, la plus suivie par les médias. On sait que depuis le début de ces hostilités la Chine ne demande pas mieux que de les voir prendre fin. Du côté américain, l'urgence est ailleurs, dans la réduction de son déficit commercial avec la Chine. Donald Trump a besoin de quelque chose de positif à présenter à ses électeurs dans la perspective de sa réélection en 2020. Il aurait probablement plus de chance de l'obtenir en tablant sur la compréhension de Xi Jinping que sur sa pugnacité. Deuxième grand sujet au menu de ce sommet, le regain de tension entre l'Ukraine et la Russie, suite à la capture par les Russes de trois bateaux ukrainiens dans le détroit de Kertch – un fait tout aussi imprévu que l'assassinat de Khashoggi, sauf qu'il est moins dramatique et qu'il n'est pas irréparable quant à lui. Le recours de l'Ukraine à la loi martiale a pour but de faire monter la pression non pas entre lui et la Russie, mais entre celle-ci et l'Otan. Tout ce qu'il peut obtenir pour le moment, c'est que la rencontre bilatérale entre Trump et Poutine n'ait pas lieu. Ce ne serait pas d'ailleurs la seule à connaître ce sort de celles qui étaient dans l'agenda du président américain à la veille du sommet. Pour autant bien sûr que Trump n'annule pas sur place les rencontres. En revanche, la rencontre entre le président turc et le prince héritier saoudien pourrait bien avoir lieu, d'une part parce qu'elle n'a pas été annoncée, et de l'autre parce que les deux hommes ont des choses à se dire.

M. H.

Hania Y.

Depuis 1985

Plus de 12 000 cas de VIH/sida enregistrés en Algérie

■ L'Algérie a enregistré plus de 12 000 cas de VIH/sida depuis l'apparition de la maladie dans le pays en 1985 jusqu'au 30 septembre 2018, a révélé, hier à Alger, une responsable du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Par Hayet F.

«**N**ous avons enregistré depuis 1985 au 30 septembre 2018 un chiffre cumulé de 12 083 cas de VIH/sida, avec une moyenne de 700 à 800 cas annuellement», a précisé, dans une déclaration à l'APS, la sous-directrice des maladies prévalentes et de l'alerte sanitaire au ministère de la Santé, D' Samia Hammadi, en marge d'une journée de sensibilisation «Yed fel Yed» (main dans la main), organisée par la Chaîne III de la Radio nationale, à la veille de la Journée mondiale de

lutte contre le sida. Elle a ajouté que 1 880 des personnes sur les 12 083 concernaient des cas de sida (les autres sont séropositives), expliquant que ce chiffre (1 880) représente des personnes qui se sont faites dépister tardivement. La maladie est autant répandue chez les hommes que les femmes, même si elle est légèrement élevée chez l'homme, alors qu'auparavant elle touchait trois hommes contre une femme, a fait savoir D' Hammadi, relevant que la catégorie la plus touchée est les jeunes âgés de 20-35 ans. Pour D' Hammadi, ces actions de sensibilisation, en faveur de la jeu-

nesse notamment, «sont très importantes pour permettre de découvrir les moyens de prévention contre cette maladie», ajoutant que le dépistage est assuré gratuitement à travers les 15 centres de prise en charge de l'infection au VIH/sida. «Le médicament est gratuit et dès que le séropositif est détecté, il est pris en charge», a-t-elle fait savoir. Adel Zeddad, représentant du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida en Algérie (ONUSIDA), a constaté «une mobilisation et un engagement extraordinaires» pour lutter contre cette maladie, relevant des avancées «considérables



dans la couverture du traitement». «Le chemin est encore très long. Il faut axer sur le volet préventif et le dépistage pour lutter efficacement contre cette maladie», a-t-il dit. Pour sa part, Djamel Senhadri de la Chaîne III, initiatrice de cet événement «Yed

fel Yed», a indiqué que la mobilisation des jeunes pour participer à ces campagnes de sensibilisation s'accroît considérablement pour lutter contre la maladie du sida à travers le territoire national.

H. F./APS

Modernisation

Campagne pour encourager le passage au registre du commerce électronique

Le Centre national du registre du commerce (CNRC) a lancé une campagne pour encourager les commerçants à se doter d'un registre électronique au lieu du registre classique, en vigueur. Dans une vidéo de vulgarisation, réalisée dans les trois langues : arabe, tamazight et française, dont l'APS détient une copie, le CNRC explique la procédure d'obtention du registre du commerce électronique, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation du secteur. Le modèle de l'extrait du registre du commerce délivré sous format électronique a été fixé par un décret exécutif n° 18-112 publié au *Journal officiel* n° 21. A cet effet, le texte précise qu'*'il est*

inséré sur les extraits du registre du commerce des commerçants, personnes physiques ou morales, un code électronique, dénommé registre du commerce électronique (RCE)», ajoutant que le code électronique «RCE» est un «symbole graphique comportant des données et des informations cryptées se rapportant au commerçant». Ainsi, note le décret exécutif, le RCE est imprimé sur les extraits du registre du commerce, selon des caractéristiques précises, à savoir : face recto, à droite de la partie supérieure de l'extrait du registre du commerce, en noir sur fond blanc, entouré d'un cadre noir. La lecture du code électronique RCE est, selon ce

texte législatif, effectuée par tout périphérique doté d'un dispositif de capture d'images, au moyen d'une application téléchargeable gratuitement sur le portail électronique du Centre national du registre du commerce (CNRC), alors que la mise à jour des informations contenues dans le code RCE est régulièrement effectuée par les services du CNRC. Par ailleurs, il est souligné que toute détérioration du code RCE rend l'extrait du registre du commerce caduc. Dans ce cas, le titulaire du registre du commerce est tenu de demander un duplicata de l'extrait du registre du commerce, doté du code électronique RCE. Dans ce sillage,

les commerçants ne détenant pas l'extrait du registre du commerce, doté du code électronique RCE, sont appelés à demander la modification de leurs extraits de registre du commerce, auprès des antennes du CNRC territorialement compétentes pour l'obtention de ce code. Pour rappel, l'Algérie compte plus de 1,95 million d'opérateurs économiques inscrits au registre du commerce, recensés jusqu'à fin 2017. Sur l'ensemble de ces opérateurs économiques, 1,77 million d'opérateurs exercent sous le statut de personnes physiques (91%), alors que près de 184 000 autres possèdent le statut de personnes morales (entreprises). **Lyes F.**

Conférence sur l'économie bleue durable à Nairobi

Adoption des propositions de l'Algérie

Le communiqué finale de la Conférence de haut niveau sur l'économie bleue durable, organisée à Nairobi, a adopté la majorité des propositions de l'Algérie soumises par le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud, dont, entre autres, «la consolidation de la base organisationnelle et juridique des pays africains dans le domaine de l'économie bleue». «La déclaration finale de cette conférence, dont les travaux ont été clôturés mercredi, avait adopté la proposition de l'Algérie portant nécessité de renforcement et intensification de la coopération bilatérale entre les pays ainsi que la nécessité de mettre en place une base solide des infrastructures pour faire face aux changements climatiques», a indiqué jeudi un communiqué du ministère Tourisme et de l'Artisanat. Intervenant lors de cette Conférence, M. Benmessaoud a rappelé «les grandes réalisations de l'Algérie dans le domaine de l'économie bleue», mettant en exergue l'importance «extrême» accordée par les autorités «en vue de bâtir une base solide ayant permis de promouvoir ses capacités en matière de recherche scientifique et de modernisation des procédés de gestion» en introduisant «les principes de l'économie bleue dans la stratégie à l'horizon 2035». Le ministre a appelé à «la nécessité de saisir toutes les opportunités offertes par l'économie bleue pour la création d'une nouvelle richesse et

des postes d'emploi, notamment pour les jeunes, les femmes». Dans le même sillage, il a évoqué les grandes réalisations de l'Algérie dans le domaine du développement touristique, citant l'enregistrement de 850 projets touristiques, dont 70% sur le littoral, tout en rappelant que l'Algérie est le seul pays au niveau africain qui a élaboré

«une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières». Le ministre a valorisé les efforts communs des pays africains visant l'adoption d'une stratégie claire dans le cadre de «l'économie bleue», saluant la qualité des relations liant l'Algérie et le Kenya ainsi que l'importance accordée par le président de la

République, Abdelaziz Bouteflika, «au renforcement et à la consolidation des relations bilatérales dans tous les domaines». Le rôle pionnier de l'Algérie en matière de développement durable, à travers les réalisations concrétisées grâce à la «direction clairvoyante» du président de la République, a été salué. **May H.**

Colloque national

Nécessité d'économiser l'eau en irrigation

Les participants à un colloque national sur «La gestion durable de l'eau dans le secteur agricole», organisé jeudi à l'Ecole supérieure d'agronomie de Mostaganem, ont insisté sur la nécessité d'économiser l'eau en irrigation agricole et d'étudier l'impact de sa qualité et de ses composants sur les cultures. L'universitaire de Mostaganem Benkhelifa Mohamed a indiqué que 96% de la superficie de l'Algérie se caractérisent par un climat sec ou semi-aride avec seulement 9 millimètres de pluviométrie par an, ce qui limite les ressources en eau du pays. Le directeur de la ferme de production de

semences de l'Institut technologique de développement agricole saharien de Biskra, Samir Merdaci, a estimé que l'utilisation de techniques d'économie d'eau dont celle de goutte à goutte est devenue plus que nécessaire, déclarant qu'il faut former les agriculteurs à utiliser ces techniques dans des champs d'expérimentation au Sud. L'universitaire de Annaba, Benamar Abdelwahab, a présenté une étude sur l'utilisation des eaux minérales chaudes dans l'irrigation agricole (modèle de Hammam El Meskhoutine), affirmant que la collecte de ces eaux déversées dans la nature et leur uti-

lisation en irrigation favorisera un grand rendement. Au passage, il a appelé à l'intensification des études sur l'utilisation de l'eau minérale en irrigation agricole et leurs effets sur la rentabilité des cultures, notamment celles de la tomate et la pastèque. Le directeur de la station d'expériences agricoles de Hmadna (Relizane) relevant de l'Institut national des recherches agricoles, Gourine Mohamed, a indiqué que l'utilisation par certains agriculteurs des eaux souterraines à Relizane, sans connaître leur qualité et leurs composants, affecte le sol et la qualité des produits agricoles. A ce sujet, il a exhorté

les agriculteurs à éviter l'utilisation d'eau de mauvaise qualité dans l'irrigation et à contrôler le taux de salinité. Cette rencontre, organisée par le Laboratoire de biotechnologie appliquée en agriculture et en environnement et l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Mostaganem, a enregistré la participation de 12 universitaires et chercheurs de cinq universités et de quatre instituts nationaux, pour débattre des techniques d'utilisation durable et rationnelle de l'eau dans le secteur agricole et sensibiliser les producteurs sur l'importance de l'économie de l'eau.

Mahi Y.

Exposition des produits algériens à Libreville

Des opérateurs algériens en quête d'opportunités d'affaires au Gabon

■ Des opérateurs et hommes d'affaires algériens prospectent des opportunités d'affaires au Gabon où se tient, depuis mardi, une exposition des produits algériens avec la participation d'une soixantaine d'entreprises nationales.



Exposition spécifique des produits

Par Salem K.

Au troisième jour de cette manifestation économique, la première dans la capitale gabonaise, les opérateurs algériens ont intensifié leurs contacts avec leurs homologues gabonais en vue d'établir des partenariats pour commercialiser leurs produits pour certains et pour d'autres, investir dans ce pays d'Afrique. Approchés par l'APS, des opérateurs algériens ont fait part de leur volonté de pénétrer le marché gabonais. Le représentant du groupe Géant Electronics, Benkheroubi Ahmed Fahd, observe que le Gabon offre de grandes opportunités d'affaires pour ce groupe spécialisé dans l'électroménager et l'électronique. «La foire de Libreville est une vitrine pour nos produits, on compte pénétrer des marchés en Afrique par une gamme "compétitive"», a attesté M. Benkheroubi. Rappelant que le groupe avait participé à plu-

sieurs manifestations économiques à l'étranger, le représentant de cette entreprise considère l'Exposition de Libreville comme un «espace pour donner une visibilité aux produits algériens industriels, agroalimentaires et autres». Il a indiqué que les jalons de nouvelles passerelles de coopération économique bilatérale ont été posés, rappelant à ce propos que des contacts avec des hommes d'affaires gabonais, visiblement intéressés par les produits jugés de «bonne qualité» et des prix «concurrentiels». Dans ce sens, il a rappelé que son entreprise devra ouvrir prochainement un showroom au Bénin pour y commercialiser ses produits, alors que des pourparlers sont engagés avec des partenaires ghanéens pour conclure des partenariats «gagnant-gagnant». Pour sa part, le directeur commercial du groupe industriel Tonic, spécialisé dans la fabrication de l'emballage, la récupération et la transformation des papiers,

Mohamed Lamine Khiter, a indiqué que la participation du groupe à cette exposition se veut une opportunité pour conclure des accords de partenariat dans la récupération, le recyclage et la transformation du papier. «Le Gabon est une porte sur l'Afrique centrale», a dit le représentant de Tonic, soulignant que toutes les opportunités seront explorées pour distribuer ses produits dans ce pays frontalier du Cameroun, du Congo et de la Guinée équatoriale. M. Khiter a fait savoir que Tonic Industrie est disposé à accompagner la formation et le transfert de savoir-faire au Gabon pour un «meilleur partenariat bilatéral», tout en se réjouissant de l'intérêt porté par les visiteurs professionnels du salon à la transformation la récupération du papier. Le représentant de Condor, Adel Hadji, quant à lui, a indiqué que la visite du stand du groupe par des officiels gabonais dont le vice-président et le secrétaire général du ministère du Commerce, traduit l'inté-

rêt porté aux produits de cette marque. Adel Hadji a fait part de l'intérêt des partenaires et hommes d'affaires gabonais pour les produits Condor, souhaitant représenter cette marque au Gabon à travers la création d'unités de montage et l'ouverture de showrooms et points de vente d'appareils électroménagers et smartphones de cette marque. Pour sa part, le directeur commercial de la société «Ferd Plast» de transformation du plastique, Ben Moussa Abdesselem, estime que la foire de Libreville a été un carrefour d'échanges entre opérateurs gabonais et leurs homologues algériens. Cette entreprise a pris part dernièrement à une exposition de produits algériens en Mauritanie, a rappelé M. Ben Moussa, soulignant que la participation de l'entreprise à des manifestations internationales vise à renforcer sa présence et donnera plus de visibilité à ses produits, déjà exportés au Canada, en Libye, aux Emirats arabes unis et prochainement en Mauritanie. Pour sa part, Isaadi Kamel, président du Conseil d'administration de la société «Béjaïa Liège», spécialisée dans la fabrication de produits utilisés dans le domaine du bâtiment, a confié avoir entrepris des négociations avec des opérateurs gabonais à l'effet de concrétiser «un partenariat fructueux». Rencontré aux stands de l'exposition, le directeur général de l'élevage au ministère de l'Agriculture et de la Pêche gabonais, Mihindou Moussavou Bruno, a exprimé la volonté de son pays de coopérer avec l'Algérie dans le domaine de l'élevage et notamment dans la filière avicole, jugée «développée» en Algérie. Le Gabon, a-t-il noté, recèle des potentialités à explorer dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant avec l'Algérie. Le secrétaire général du ministère du Commerce, Chérif Omari, a affirmé qu'il exis-

tes des opportunités d'échanges entre les opérateurs des deux pays. Organisée au Jardin botanique de Libreville, l'Exposition de produits algériens qui se poursuit jusqu'au 2 décembre prochain, regroupe une «soixantaine» d'opérateurs économiques, fournisseurs, investisseurs et autres prestataires de services, en plus d'officiels et représentants des secteurs du commerce et de l'industrie d'Algérie et du Gabon.

S. K./APS

Dispositif de l'ANSEJ à Ouargla Démarches pour encourager la création de start-up

DES DÉMARCHES sont entreprises par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) pour encourager la création de start-up (micro-entreprises qui démarrent) dans la wilaya de Ouargla, a-t-on appris des responsables de l'antenne locale de cet organisme. Ces démarches interviennent en application de la nouvelle politique visant à développer ce type de micro-entreprises innovantes, en vue de répondre au mieux aux besoins socio-économiques, en garantissant un bon accompagnement aux jeunes porteurs de projets pour s'intégrer à la vie entrepreneuriale, a-t-on indiqué. Le directeur de l'Ansej-Ouargla, Mohamed Kaâneb, a indiqué que la création d'une start-up, considérée comme une jeune micro-entreprise innovante spécialisée dans les créneaux économiques liés notamment aux nouvelles technologies, n'a pas encore pris son «véritable envol» à Ouargla. Le taux des projets financés au profit des promoteurs universitaires est passé de 9% en 2011 à 38% en 2017, alors que celui des promoteurs issus de la formation et de l'enseignement professionnels est passé de 12% à 62% sur la même période, a-t-il dit. Générant plus de 12 000 emplois, notamment au profit de la main-d'œuvre locale, ces micro-projets, financés au titre de formules dites triangulaire et bipartite, sont répartis sur divers segments économiques, dont les services, le bâtiment et les travaux publics, l'hydraulique et l'agriculture, a-t-il conclu.

R. E.

Pétrole

Le prix du panier de l'Opep sous la barre des 60 dollars

Le prix du panier de référence brut de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est établi mercredi à 59,25 dollars le baril, contre 59,05 dollars la veille, a indiqué jeudi l'Organisation pétrolière sur son site web. Introduit en 2005, le panier de référence des pétroles bruts de l'Opep comprend le Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djeno (Congo), Oriente (Equateur), Zafiro (Guinée Equatoriale), Rabi light (Gabon), l'Iran Heavy (Iran), Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es-Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Qatar Marine (Qatar), Arab Light (Arabie saoudite),

Murban (UAE) et le Mery (Venezuela). Dans la matinée de mercredi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 60,10 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance valait 51,52 dollars. Les prix demeuraient proches de leurs plus bas en un peu plus d'un an, atteints ces derniers jours et «la tendance principale reste toujours baissière», ont estimé les analystes. «Les investisseurs ont besoin de voir ce que va faire l'Opep avant

de rejoindre la mêlée et de pousser les prix plus haut», ont-ils ajouté. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses partenaires, dont fait partie la Russie, se réuniront la semaine prochaine à Vienne pour décider de leur futur niveau de production. Alors que l'Arabie saoudite, chef de file des membres de l'Opep, milite pour des coupes afin de faire remonter les prix, «Trump tente d'ajouter de la pression en enjoignant à poursuivre la baisse des prix», ont fait constater les analystes. Mais avant l'Opep, les investisseurs se tourneront plus tard dans la journée vers les données hebdomadaires

sur les réserves américaines publiées par l'Agence américaine d'information sur l'Énergie. Pour la semaine achevée le 23 novembre, les analystes tablent sur une hausse d'un million de barils des stocks de brut, ainsi que de ceux d'essence et sur une baisse de 750 000 barils des stocks de produits distillés, selon la médiane d'un consensus établi par Bloomberg. Mardi, les chiffres de la fédération professionnelle API ont fait état d'une hausse des stocks de brut de 3,5 millions de barils, un chiffre «inattendu», selon Commerzbank, alors que les analystes s'attendaient à moins.

Adela B.

Ouargla

Lancement de trois projets associatifs avec le soutien de l'ambassade de France

■ Trois projets associatifs versés dans les domaines de la culture, la santé et l'environnement ont été lancés jeudi à Ouargla, dans le cadre de conventions signées en octobre dernier entre des associations locales et l'ambassade de France en Algérie.

Par Younés F.

Visant la promotion de l'action de proximité pour l'intérêt général, ces projets, financés par l'ambassade de France en Algérie (service de la coopération et de l'action culturelle), et menés par les associations «Maâssouma pour l'information», «Promotion du potentiel juvénile» et «Sounââ El-Hayet», s'inscrivent dans le cadre de la promotion des contributions actives dans le développement de l'action de proximité, la hissing du bénévolat aux projets durables, ont indiqué à l'APS les présidents de ces associations.

Le projet de l'association «Maâssouma pour l'information» consiste en la revivification de l'artisanat au Ksar de Ouargla et vise à promouvoir le legs culturel et populaire reflétant la mémoire collective, a indiqué le président de l'association, Mustapha Brahim Babziz.

Il s'agit de la relance de quatre métiers du patrimoine culturel de la population du Ksar de Ouargla, en l'occurrence la vannerie, l'art du sablage, le tissage et l'habit traditionnel, a-t-il expliqué, tout en précisant que l'association œuvre à l'organisation, durant la période 2018/2020, de diverses activités propres aux artisanes et artisans locaux.

L'initiative porte sur le développement du potentiel des artisans par le biais de la formation et de l'accompagnement, à la faveur d'une convention à signer

avec le secteur de la formation professionnelle d'Ain El-Beida (Est d'Ouargla) portant sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, jeune notamment, l'organisation d'expositions de promotion des produits d'artisans de la région, a-t-il ajouté.

Afin d'ouvrir des espaces disponibles pour l'exposition des produits, il est envisagé également l'ouverture de locaux permanents d'artisanat à l'intérieur du Ksar devant servir de vitrine permanente pour faire connaître la région et son patrimoine aux touristes, eu égard à la place qu'incarne l'artisanat en tant que richesse d'avenir et source d'attractivité touristique devant être préservée.

Pour ce faire, il sera procédé, en coordination avec de nombreuses associations, à l'élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie bien déterminée, la mobilisation des moyens nécessaires pour faire aboutir cette opération et l'éveil de la conscience du citoyen sur son importance, à la faveur de l'environnement propice qu'offre la région au développement et la promotion de l'artisanat, a soutenu le même responsable associatif.

Placé sous le thème «Apprends-moi», le second projet de l'association «Promotion du potentiel juvénile» consiste à encourager les jeunes, âgés de 16 à 28 ans, à s'orienter vers des activités de la vie quotidienne, sociale et saine, à l'instar de la lutte contre le sida, a expliqué la



présidente par intérim de l'association, Fatima Zohra Bendaoud.

Le troisième projet vise la sensibilisation sur l'importance de l'environnement dans l'amélioration du cadre de vie du citoyen, prenant le quartier populaire «Sidi Ahmed Boughoufala» comme modèle pour sa concrétisation, en s'appuyant sur l'implication des élèves, a expliqué, de son côté, Fadéla Aichouche, présidente de l'association «Sounââ

El-Hayet».

La cérémonie de lancement des projets, qui a eu pour cadre la Maison de la Culture Moufidi-Zakaria, s'est déroulée en présence des autorités locales, du représentant de l'ambassade de France en Algérie, Khelif Yekhlaf, d'acteurs dans les domaines de la Culture, de l'Environnement et de la Santé et des associations actives dans la wilaya de Ouargla.

Selon M. Yekhlaf (chargé de mission de la société civile à l'ambassade de France en Algérie), 22 associations ont été financées depuis le début de l'année en cours par la représentation diplomatique française, dans le cadre de la stratégie de développement des compétences de la société civile, «futur Challenge pour le développement durable».

Y. F./APS

Chlef/Inventaire supplémentaire de la wilaya Cinq nouveaux sites archéologiques «bientôt» inscrits

Cinq nouveaux sites archéologiques sont prévus «bientôt» à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de la wilaya de Chlef, au titre des efforts de protection de son patrimoine matériel, a-t-on appris, jeudi, de la directrice de la Culture de la wilaya.

Le service de protection du patrimoine a monté cinq dossiers pour la classification de cinq nouveaux sites archéologiques sur l'inventaire supplémentaire de la wilaya, a indiqué à l'APS Fatima Bekara.

Il s'agit, en l'occurrence, des sites «Dar El Kadi» de la commune de Medjadja, le cimetière phénicien de Ténès, le fort romain de la commune de Benairia, la région Aissaoua de Boukadir et le site archéologique «Sekassik» de la commune de l'Oued Fodda.

Selon M^{me} Bekara, la classification de ces sites peut aider à leur «préservation, dans un premier temps», avant de faire l'objet d'un classement national qui

leur ouvrira droit à des opérations d'études et de sauvegarde à l'avenir.

Toutes les dispositions ont été prises en vue du classement de ces sites, en dépit de certaines contraintes les concernant, liées notamment à la nature juridique de la propriété de Dar El Kadi, entre autres, outre le manque de documentation à leur sujet, a signalé, pour sa part, Mohamed Guendouzi, chargé du service

du patrimoine, auprès de la direction de la culture.

«Il s'agit là de sites dignes d'intérêt, car ils sont garants de la continuité des générations et de la mémoire collective locale», a-t-il assuré, estimant qu'ils datent des époques romaine et phénicienne et de l'ère coloniale.

A titre d'exemple, la bâtisse «Dar El Kadi» a été construite durant l'époque coloniale, dans le style «néo-mauresque»

(mélange entre le style musulman et médiéval), au moment où les tombes phéniciennes sont le témoin vivant du passage de la civilisation éponyme à Chlef.

La civilisation romaine est particulièrement représentée à Chlef, à travers les vestiges du fort de Benairia, au nord, jusqu'à la région Aissaoua, mise au jour dernièrement à Boukadir, à l'extrême ouest.

La wilaya de Chlef compte

sept sites archéologiques bénéficiant d'un classement national, dont le secteur protégé de Ténès, la Mosaïque de la basilique chrétienne de Saint-Réparatus (considérée comme la plus ancienne d'Afrique du Nord) et la citadelle de Taouegrite. A cela s'ajoutent cinq autres sites classés sur l'inventaire de la wilaya.

Lyes B.

Campagne labours-semailles

Une superficie de 17 000 hectares ciblée à El Bayadh

La campagne labours-semailles en cours dans la wilaya d'El Bayadh cible une superficie de 17 000 hectares, soit le double de l'année dernière (8 000 ha), a-t-on appris jeudi auprès de la Direction des services agricoles.

Selon le chef de service de régulation et soutien de la production, Omar Rimes, la superficie réservée à la production céréalière a doublé, à la faveur de la pluviométrie importante enregistrée dans la wilaya depuis le début du mois d'octobre dernier par rap-

port aux saisons écoulées.

Cette pluviométrie a encouragé beaucoup d'agriculteurs à se lancer dans le labours-semailles, surtout avec l'entrée en action de nouveaux promoteurs dans le domaine de la céréaliculture, a-t-on fait savoir.

Par ailleurs, la Direction des services agricoles fait part d'une abondance de semences au niveau de la coopérative de céréales et de légumes secs de la wilaya de Saïda, exhortant les 2 500 céréaliculteurs activant dans la wilaya à utiliser les

semences et intrants dispensés par la CCLS pour augmenter la production.

A noter que la surface emblavée dans la wilaya d'El Bayadh a dépassé à ce jour 6 000 ha et la campagne labours-semailles a mobilisé 750 tracteurs.

La wilaya a réalisé, la saison écoulée, une production de 131 000 quintaux de céréales dont 85 000 qx d'orge, 35 000 qx de blé dur, 8 000 qx de blé tendre et 2 800 qx d'avoine.

R. R.

Référendum constitutionnel en Libye

Les modalités du vote adoptées par les députés

■ La Chambre des représentants, Parlement libyen reconnu par la communauté internationale, basé dans l'est du pays, a adopté l'amendement constitutionnel précisant les modalités du référendum sur la Constitution qui doit avoir lieu avant d'éventuelles élections générales en 2019, ont rapporté jeudi des médias.

Par Mondji Y.

Selon le porte-parole de la Chambre des représentants, Abdallah Belheeg, 123 membres ont participé lundi au vote de l'amendement, qui prévoit que la Constitution devra être approuvée à la majorité absolue dans chacune des trois grandes régions du pays (Tripolitaine, Fezzan et Cyrénaïque). Au niveau national, la Constitution devra recueillir les deux tiers des voix pour être vali-

dée. Abdallah Belheeg a également indiqué que l'amendement prévoyait «une refonte» du Conseil présidentiel, en accord avec le Haut Conseil d'Etat (l'assemblée basée à Tripoli, au rôle purement consultatif en principe). Cette instance se composerait d'un président et deux vice-présidents (contre neuf membres aujourd'hui).

L'amendement prévoit aussi la séparation du mandat de président de celui de Chef de gouvernement, le président du Conseil présidentiel du gouver-

nement d'union nationale (GNA), Fayez al-Sarraj, cumulant les deux rôles.

Après la conférence internationale sur la Libye qui s'est tenue mi-novembre à Palerme (Italie), un nouveau calendrier électoral pour la Libye doit être mis en place pour débiter au mieux au printemps. L'UNSMIL, l'instance onusienne en charge du dossier libyen, a ainsi salué l'adoption de cet amendement, avant d'éventuelles élections générales en 2019. Le Parlement libyen avait approuvé, en sep-



tembre dernier, la loi sur l'organisation d'un référendum constitu-

M. Y./APS

Sahara occidental

La gauche européenne réclame le départ du rapporteur du PE

Le groupe de la gauche unitaire européenne et gauche verte nordique (GUE/NGL) au Parlement européen (PE) a réclamé jeudi le remplacement du rapporteur de la Commission du commerce international, chargé du dossier de l'accord UE-Maroc, l'eurodéputée Patricia Lalonde, pour son implication dans un «conflit d'intérêt évident» en tant que membre du Conseil d'administration d'une fondation pro-marocaine.

Dans un communiqué diffusé jeudi, le groupe de la Gauche unitaire européenne et gauche verte nordique a décidé de se joindre à l'appel lancé la veille par le groupe des Verts de l'Alliance libre européenne exigeant du président du Parlement européen, Antonio Tajani, de remplacer l'eurodéputée, Patricia

Lalonde, en tant que rapporteur de la Commission du Commerce international en raison de ses liens intéressés avec le Maroc.

Le groupe de la Gauche européenne a réclamé, également, une enquête interne sur les députés européens impliqués dans le lobbying au profit du Maroc, à la suite d'une parution, samedi dernier, d'une enquête exclusive menée par le site Euobserver sur les liens existant entre des membres du Parlement européen et des parties marocaines. Le site européen a révélé que le Maroc entretenait des relations directes avec des membres du Parlement européen à travers sa fondation dénommée EuroMedA, recrutés pour défendre ses thèses coloniales au Sahara occidental occupé.

Le groupe de la gauche unitaire et nordique s'inquiète, dans ce contexte, d'une possible violation du code de conduite du Parlement européen par plusieurs élus européens impliqués dans des discussions sur des dossiers importants concernant les relations entre l'UE, le Maroc et le Sahara occidental occupé. Les eurodéputés en question, dont le rapporteur de la Commission du commerce international, Patricia Lalonde, n'ont pas révélé d'ailleurs leur désignation en tant que membres du conseil d'administration d'EuroMedA, une fondation liée au gouvernement marocain, alors que le règlement du Parlement européen faisait obligation à tous les membres de cette instance de déclarer leurs activités, a souligné le communi-

qué de la gauche verte. «L'affaire semble présenter un conflit d'intérêts évident.

Pour cette raison, nous appuyons la demande faite au président Tajani par le groupe des Verts Alliance libre européenne de renvoyer l'affaire pour enquête», a souligné le groupe unitaire de la gauche européenne dans son communiqué.

Le lien entre Lalonde et des groupes pro-marocains établi

Le groupe GUE/NGL a également réclamé au président du Parlement et aux coordinateurs politiques de la Commission du commerce international de reconsidérer la question de savoir si la députée européenne Patricia Lalonde devait rester

encore le rapporteur principal du Parlement sur un accord clé entre l'UE et le Maroc. «Patricia Lalonde n'a jamais révélé auparavant de conflit d'intérêts réel ou potentiel en rapport avec le dossier à l'examen (négociation d'un accord commercial UE-Maroc) comme l'exige le code de conduite du Parlement», a dénoncé, en outre, la gauche verte européenne.

Dans une enquête exclusive, Euobserver a rapporté, avec documents officiels à l'appui, l'existence de liens entre le rapporteur de la Commission du commerce international du parlement européen et des groupes pro-marocains, notamment avec la «Fondation EuroMedA», une organisation de «façade» pour le Maroc, installée dans les locaux du bureau bruxellois du cabinet de lobby «Hill + Knowlton Strategies».

Dénoncée par plusieurs parlementaires européens, notamment pour ses prises de positions favorables au Maroc, Patricia Lalonde compte parmi les membres influents au sein de la fondation marocaine, où elle occupe un poste au sein du conseil d'administration d'EuroMedA.

Elle y siège aux côtés d'anciens et actuels hauts responsables marocains du ministère de l'Agriculture et de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, M'barka Bouaida, ex-secrétaire d'Etat auprès du ministère marocain des Affaires étrangères, qui avait représenté le Maroc à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

«Le rôle de l'eurodéputée Patricia Lalonde en tant que membre du Conseil d'administration de cette fondation soulève de sérieuses questions quant à la légitimité de la laisser continuer à exercer ses fonctions de rapporteur parlementaire», a réagi de son côté Sara Eyckmans, présidente de Western Sahara Resource Watch (WSRW).

Amine K.

R. M.

Accord UE-Maroc

Des organisations mobilisées contre tout accord incluant le Sahara occidental

Quelque 100 organisations de la société civile sahraouie se sont adressées au Parlement européen (PE), à la Commission européenne de la pêche ainsi qu'aux Etats membres de l'Union européenne (UE), pour éviter la signature de tout accord d'association commerciale avec le Maroc, pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux du peuple sahraoui.

Cette requête, signée et adoptée par près de 100 organisations des droits de l'Homme représentant les territoires occupés, les camps des réfugiés sahraouis et la diaspora, a été rendue publique jeudi par l'Observatoire des ressources naturelles du Sahara occidental (WSRW).

Les collectifs de la société civile sahraouie ont demandé au PE, à la Commission européenne de la pêche et aux états membres de l'UE de «respecter le droit du peuple sahraoui, avant la signature de tout accord d'association entre l'UE et le Maroc, incluant dans ses clauses les eaux territoriales du Sahara occidental occupé par le Maroc».

Les ministres de la Pêche de l'UE devraient voter, au cours des prochaines semaines, un accord d'association entre l'UE et le Maroc incluant les eaux territoriales du Sahara occidental. Prenant habituellement

plus de temps pour évaluer les accords économiques, le PE veut procéder à la ratification de ces documents, en février prochain, un délai qui ne permet pas aux commissions d'évaluer la proposition ou de la soumettre à débat, selon les observateurs.

Les autorités sahraouies veillent à protéger leurs ressources de toute exploitation illégale, à travers le déploiement de leur diplomatie pour mobiliser davantage de soutien à l'autodétermination du peuple sahraoui et lui permettre de tirer profit de ses ressources. Dans ce sens, une délégation sahraouie avait entrepris, ce mois-ci, une série de rencontres avec les membres du PE et l'Intergroupe parlementaire de paix au Sahara occidental, autour du dossier des ressources naturelles du Sahara occidental, afin de sensibiliser les représentants des peuples européens au «danger» de toute tentative visant à faire fi de la Charte internationale et des décisions de la Cour de justice européenne (CJUE) de 2016 et 2017.

La délégation sahraouie a relevé les tentatives de la Commission européenne d'outrepasser la légalité internationale et la justice européenne qui avaient auparavant souligné que le Maroc et le Sahara occidental étaient deux pays distincts et que tout accord entre

l'Union européenne (UE) et le Maroc qui inclut le Sahara occidental ou ses ressources était un accord nul, attentant au principe du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Par ailleurs, des députés du PE avaient appelé à mettre en place un étiquetage permettant d'indiquer la provenance des produits importés au marché communautaire européen, notamment ceux provenant du Sahara occidental occupé.

Pour sa part, la chef de la diplomatie européenne, Federica Moghri, a affirmé que la Commission européenne allait se conformer à la décision de la CJUE du 27 février 2017, soulignant que les décisions de cette instance étaient contraignantes, aussi bien pour les institutions de l'UE que pour les Etats membres. Ces réactions interviennent suite aux tentatives répétées de la Commission européenne d'outrepasser la décision de la CJUE dans l'intention de gagner un peu plus de temps, en attendant de poursuivre le pillage des biens du peuple sahraoui avec la complicité du Maroc, et ce, en persistant à renouveler les accords de pêche UE-Maroc incluant les eaux territoriales du Sahara occidental occupé.



Afghanistan

Au moins 23 civils tués par un bombardement américain

■ Au moins 23 civils, surtout des femmes et des enfants, ont été tués mardi lors d'un bombardement de l'armée américaine au cours d'une opération anti-talibans dans la province de Helmand, dans le sud de l'Afghanistan, a révélé l'ONU.

Par Rima C.

Trois autres civils ont également été blessés quand «les forces militaires internationales ont mené une frappe aérienne après des affrontements sur le terrain avec les talibans», a fait savoir la Mission onusienne en Afghanistan (Manua), dans un rapport reçu par l'AFP dans la nuit de jeudi à hier. «Les premières constatations indiquent que la majorité des victimes sont des femmes et des enfants», observe la Manua, rappelant à toutes les parties du conflit «leurs obligations en matière de protection des civils». Des responsables provinciaux avaient jusqu'alors évoqué «plusieurs membres d'une même famille tués», l'un d'entre eux avançant un bilan d'«au moins 18 civils tués», qui n'avait pu être confirmé. La mission de l'Otan Resolute support (RS) avait indiqué avoir ouvert une enquête sur ce bombardement aérien. Elle avait expliqué dans un communiqué que lors de l'opération dans le district de Gamsir, les talibans avaient «ouvert le feu»

puis s'étaient «repliés dans un complexe» tout en continuant «à tirer sur les forces alliées terrestres» qui «en état de légitime défense» avaient «demandé une frappe aérienne». «Les forces terrestres ne savaient pas qu'il y avait des civils à l'intérieur ou autour du complexe. (...) «Les talibans utilisent les civils comme bouclier de protection», avait affirmé RS. Haji Mohammad, un résident domicilié à une centaine de mètres de l'habitation bombardée, a confirmé auprès de l'AFP la version de l'Otan, soulignant que «les talibans se sont positionnés à l'intérieur d'une maison» et qu'«une heure après, les bombardements ont tué les civils à l'intérieur ainsi que neuf insurgés». Trois maisons ont par ailleurs été frappées samedi dernier par des engins explosifs militaires, tuant deux civils et blessant 14 autres, dont 10 enfants, lors de combats entre talibans et forces gouvernementales, toujours dans le Helmand, selon la Manua. Le nombre de civils afghans victimes de bombardements

aériens depuis le début de l'année a atteint un record (313 morts, 336 blessés), soit une augmentation de 39% par rapport à 2017, a révélé l'ONU en octobre. Sur la même période, 2 798 civils ont été tués et 5 252 blessés. En 2018, le nombre des civils tués en Afghanistan devrait dépasser celui en Syrie.

R. C.



PH. > D. R.

Belgique

La radicalisation dans les prisons, «un problème considérable»

Les services de renseignement belges s'inquiètent d'une menace terroriste persistante dans le pays, en raison de la radicalisation en prison et du risque de récidive des condamnés pour terrorisme, «un problème d'une ampleur considérable», selon eux. La Sûreté de l'État, le service civil de renseignement en Belgique, s'exprime ainsi dans son rapport d'activité 2017-2018, consulté hier par l'AFP. Une démarche de transparence rare saluée comme «une petite révolution» par les médias belges. Les prisons belges, note le rapport, «arbitrent aujourd'hui une population de détenus incarcérés pour terrorisme d'une importance jamais égalée auparavant», ce qui expose à un risque de «contagion» des idées radicales «plus considérable que jamais». «Compte tenu de la tendance actuelle et persistante à la récidive chez les anciens détenus incarcérés pour terrorisme, sans parler des prisonniers radicalisés «ordinaires», la Belgique devra encore faire face pendant

un certain temps à une menace terroriste latente», poursuivent les auteurs. La Belgique a été frappée par plusieurs attaques jihadistes revendiquées par le groupe État islamique, notamment en 2016 (32 morts à Bruxelles) et en mai 2018 (3 morts à Liège). Les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles ont été perpétrés par une cellule également à l'origine de ceux du 13 novembre 2015 à Paris (130 morts). Les auteurs avaient pour certains combattu en Syrie, nombre d'entre eux étaient d'anciens condamnés. La Sûreté de l'État présente le conflit syrien comme un «catalyseur» du phénomène de radicalisation des détenus, en partie à l'origine de la récidive. «Nombreux sont les individus condamnés en Belgique entre 2001 et 2011 dans des affaires de terrorisme et qui récidivent en tant qu'extrémistes islamistes ou que terroristes», est-il souligné. Et ceux qui sortiraient de détention «d'ici 3 à 5 ans», est-il ajouté, «sont susceptibles d'entraîner une nouvel-

le vague d'extrémisme, voire de jihadisme dans notre pays». En proportion de sa population, la Belgique a été un des tout premiers pourvoyeurs de combattants étrangers pour le jihad en Syrie, avec «depuis 2012, plus de 400 départs recensés», selon ce rapport. Parmi ces combattants belges, un tiers est revenu, beaucoup sont morts, mais «environ 150» seraient encore «actifs sur place», un nombre resté «étonnamment stable depuis 2016». «L'implosion du califat n'a pas entraîné un retour massif de ces jihadistes étrangers», est-il indiqué. Dans un chapitre sur «Le salafisme, numéro un de l'extrémisme», la Sûreté de l'État relève que l'enseignement à domicile (EAD) est un vecteur de radicalisation. «Près de 20% de parents élèves inscrits dans l'EAD seraient liés à des groupes extrémistes», ce qui est «une menace potentielle à prendre au sérieux au vu de la fragilité du public-cible».



Points chauds

Normal

Par Fouzia Mahmoudi

Se pourrait-il que François Hollande, l'ex-président de la République française, qui a vu ses projets de candidature à sa réélection en 2017 entravés par Emmanuel Macron, voit dans le mouvement des «gilets jaunes» un moyen de prendre sa revanche sur son successeur ? En tout cas, en déplacement en Ardèche jeudi, l'ancien président, lors de sa rencontre avec des «gilets jaunes», les a encouragés à «continuer à prendre la parole» et a défendu son bilan. Une situation insolite, l'ex-président socialiste ayant suscité, lors de son mandat le fameux, le «ras-le-bol» fiscal, se montre aujourd'hui solidaire avec un mouvement qui s'érige contre la hausse des taxes. Dans une vidéo publiée sur Twitter par France Bleu, on le découvre en train de les encourager à poursuivre le mouvement. «Il faut continuer à prendre la parole et faire que ça puisse déboucher, parce qu'il faut que ça débouche. (...) Il faut que des organisations puissent prendre en compte les revendications», déclare l'ancien chef de l'État. Et pour cause, il avait lui-même choisi de reculer sur l'écotaxe face à la révolte des «bonnets rouges».

Interpellé par les «gilets jaunes» sur ses années à l'Élysée, Hollande défend son bilan. «La seule augmentation du Smic qui a eu lieu était sous mon gouvernement. Je préfère le dire pour qu'on puisse faire la différence», explique-t-il. L'ancien président remet notamment en avant le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) mis en place en 2013 et voué à être supprimé en 2019 par Emmanuel Macron. François Hollande rappelle que son but était d'«aider les entreprises pour qu'elles augmentent les salaires». «Grâce au CICE, je peux embaucher une personne», témoigne une manifestante derrière lui, et l'ancien président est ravi. «Emmanuel Macron s'est présenté avant que je ne me décide. Il a fait son choix, ses orientations. Il doit en répondre devant les Français», glisse l'ancien chef de l'État. Une manifestante le coupe : «Il ne nous écoute pas !». Réponse immédiate : «Moi, je vous écoute». Hollande a par ailleurs prévu d'autres rencontres pour renforcer cette image d'homme proche du peuple, qu'il avait déjà utilisée durant la campagne présidentielle de 2012 où il s'était présenté aux électeurs comme l'homme «normal» et qu'il semble décidé à présenter une fois encore en vue de la présidentielle de 2022. Reste à savoir si les Français seront réceptifs une fois encore à ce discours ou si le ras-le-bol exprimé par le mouvement contestataire des «gilets jaunes» mettra un frein à la tentative de Hollande de rééditer son exploit de 2012.

F. M.

Ukraine

Kiev ferme ses frontières aux hommes russes, la crise pèse sur le G20

Les tensions entre Kiev et Moscou persistaient hier, l'Ukraine prenant des mesures pour limiter l'accès des hommes russes à son territoire tandis que la crise se répercutait sur le sommet du G20 qui s'ouvre à Buenos Aires. Au cours d'une réunion consacrée à la sécurité, le chef des gardes-frontières ukrainiens, Petro Tsiguikal, a annoncé que l'accès à l'Ukraine serait désormais «limité pour les étrangers, en premier lieu pour les citoyens de la Fédération de Russie âgés de 16 à 60 ans de sexe masculin». Cette «limitation», qui s'appliquera «sauf pour des raisons humanitaires explicitement spécifiées» selon le président ukrainien Petro Porochenko, risque de peser sur la vie quotidienne de milliers de personnes vivant dans le nord et l'est de l'Ukraine, où les familles disséminées de part et d'autre de la frontière sont nombreuses.

Moscou n'a pas pris de pincettes pour dénoncer cette mesure, la porte-parole de la diplomatie russe Maria Zakharova condamnant les «gestes sauvages du gouvernement ukrainien» et dénonçant un État «complètement dysfonctionnel». Elle a laissé entendre que la Russie ne prendrait pas de mesures en réciprocité, sous peine que la situation ne dégénère en «folie» et en «effondrement». Les tensions avec Moscou sont très vives depuis l'arraisonnement dimanche, au large de la Crimée par les garde-côtes russes, de trois bateaux militaires ukrainiens, à la suite duquel M. Porochenko a mis en garde contre «la menace d'une guerre totale» avec la Russie. Mercredi, la loi martiale a été introduite pour 30 jours dans dix régions frontalières du pays et les régions côtières des mers Noire et d'Azov. Cet incident naval est la première confrontation mili-

taire ouverte entre les deux pays depuis l'annexion de la péninsule ukrainienne de Crimée en 2014 et le début la même année d'un conflit armé dans l'est de l'Ukraine entre forces gouvernementales et séparatistes pro-russes, qui a fait plus de 10 000 morts. Moscou détient toujours 24 marins prisonniers depuis cet accrochage. Malgré les appels de la communauté internationale à leur libération, ils ont été placés en détention provisoire jusqu'au 25 janvier et «tous ont été transférés à Moscou», a indiqué la conseillère des autorités de Crimée pour les droits de l'homme, Lioudmila Loubina, citée par l'agence de presse officielle TASS. C'est justement cette décision qui a poussé le président américain Donald Trump à une nouvelle volte-face faisant grimper la tension avant le sommet du G20 à Buenos Aires.



«Chant de ma lyre» de Faiza Stambouli Acitani

Une vraie source pour l'optimisme et l'objectivisme

■ La poétesse Faiza Stambouli Acitani a fait vivre aux passionnés de poésie d'agréables moments avec la parole et le verbe, lors d'un après-midi poétique organisé par l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger à l'espace culturel Bachir-Mentouri. Cette rencontre, pleine d'émotion et d'optimisme, a été l'occasion pour découvrir les poèmes de son dernier recueil, «Chant de ma lyre», édité chez Medias Index, et revisiter des textes des trois œuvres précédentes.

Par Abia Selles

Avec beaucoup d'émotion et de passion, la poétesse Faiza Stambouli Acitani a animé mercredi, à l'espace culturel Bachir-Mentouri d'Alger, un après-midi poétique où elle a présenté son dernier recueil de poèmes «Chant de ma lyre», édité chez Medias Index. Cette rencontre était aussi une occasion pour revisiter des textes de ses œuvres précédentes et animer une séance débat avec l'assistance qui a démontré un grand intérêt pour la poésie, en général, et les poèmes de Faiza Acitani en particulier.

Composé de soixante-quatre poèmes, «Chant de ma lyre» se veut un hymne à l'amour, la patrie, la nature et une vraie source pour l'optimisme et l'objectivisme. D'ailleurs, en lisant les œuvres de cette poétesse psychologue de formation et de profession, le lecteur se retrouve devant des textes thérapeutiques qui apaisent l'esprit et remontent le moral. A ce propos, Faiza Acitani déclare qu'elle est passée par de très mauvais moments et s'est rétablie par la recherche

des points positifs dans chaque mauvaise expérience. «On vit dans un monde où les problèmes se multiplient et se compliquent de plus en plus. Je veux aider les gens à dépasser le chagrin, la tristesse et la dépression à travers des mots simples mais qui touchent le cœur». Pour cette poétesse, les gens doivent s'en traider pour pouvoir vivre dans la paix et la sérénité.

Après chaque récit poétique, Faiza Acitani racontait à l'assistance sa source d'inspiration et les raisons qui l'ont motivée dans le choix de ses paroles. «Comme tout le monde a remarqué, je suis passionnée par la nature, la beauté, l'amour et la vie. Ces dernières sont une forte source d'optimisme et de gaieté», a déclaré Faiza Acitani qui affirme que «le mal» est très dur à supporter «mais on doit en retirer des leçons et y trouver une source d'optimisme pour que la vie continue dans le bon sens».

A propos de sa perception de la femme, la poétesse croit en son pouvoir à créer des générations de gens équilibrés capables de développer le pays et améliorer son image. «Je ne veux pas que la femme se laisse



aller à la déprime. Par contre, j'essaie de lui donner plus de force et de courage pour qu'elle puisse affronter les difficultés de la vie et briser ses obstacles», explique la poétesse.

Concernant la pluralité des thèmes dans chacun de ses recueils de poèmes, Faiza Acitani explique que «le poète ne doit pas s'enfermer dans un seul thème. La pluralité des thèmes

est une richesse pour le poète qui le permet de toucher les âmes les plus sensibles et les plus dures aussi». C'est aussi une manière d'éviter l'ennui chez le lecteur et l'aider à ouvrir son esprit sur des sujets différents, surtout en ce qui concerne l'actualité nationale et arabe, comme l'illustrent les poèmes intitulés «Harraga», «Sois une leçon Syrie», «Notre Algérie»...

Il est à noter que «Chant de ma lyre» et le quatrième recueil de poèmes après «Souffle de pétales», «Nos entre-vagues» et «Elans». Dans chacun d'entre eux, Faiza Stambouli Acitani essaye de transmettre des messages pleins d'humanité, d'amour, d'optimisme et de sérénité.

A. S.

Festival d'Ahellil

Un hommage rendu au défunt Moulay Slimane Seddik

La douzième édition du festival d'Ahellil (28-30 décembre) est une occasion pour rendre un vibrant hommage au défunt Moulay Slimane Seddik, connu sous le nom de Moulay Timi, un ardent défenseur du patrimoine, selon le commissaire du festival, Ahmed Djouli. Cette initiative traduit une reconnaissance aux efforts déployés durant toute sa vie par

le défunt (décédé cette année) au service du patrimoine de la région et son accompagnement de chercheurs dans leurs travaux, à l'instar de l'académicien Mouloud Mammeri et autres chercheurs et gens des médias, a-t-il précisé.

Vingt-quatre troupes relevant d'associations s'intéressant au patrimoine Ahellil et une quinzaine d'autres de différents genres

folkloriques sont au rendez-vous pour animer ce festival qui se déroule dans la capitale du Gourara (Timimoune).

Une conférence est au menu des organisateurs, en coordination avec le Laboratoire saharien pour le catalogage du patrimoine algérien (Université d'Adrar) et le bureau de wilaya d'Adrar de l'association «Beit Echiir» (Maison du poème), et sera ani-

mée par des académiciens et des chercheurs.

La conférence, qui est abritée par la bibliothèque publique de lecture à Timimoune, traite divers thèmes liés au patrimoine ancien d'expression amazighe, en plus de la présentation d'exemples de créativité dans la poésie zénète que célèbre la région à cette occasion.

Les visiteurs de l'oasis rouge

(Timimoune) auront aussi l'opportunité d'apprécier des facettes de l'art Ahellil ancien lors de soirées prévues au théâtre de plein air de la ville.

M. K.

Festival international du cinéma d'Alger

Les cinéphiles renouent avec les salles le temps d'un festival

Les amateurs de cinéma ont rendez-vous du 1^{er} au 9 décembre, à Alger, avec le 9^e Festival international du cinéma d'Alger (FICA) dédié au film engagé, qui revient avec une programmation éloignée du cinéma commercial et centrée sur les droits humains, suivant la volonté des organisateurs. Dix-huit films, neuf longs métrages et neuf documentaires prennent part à la compétition de cette neuvième édition qui prévoit également la projection de cinq courts métrages et quatre fictions hors compétition.

Le cinéma algérien sera représenté par les fictions «La voix des anges» de Kamel Laïch et «Le droit chemin» de Okacha Touita, projetés en avant-première, ainsi que les documentaires «Enrico Mattei et la révolution algérienne» de Ali Fateh Ayadi et «Choisir à 20 ans», une coproduction algéro-suisse de Villy Hermann. Entre autres œuvres en compétition dans la catégorie long métrage figurent «Wajib» de la Palestinienne

Annemarie Jacir, «Mélancolie ouvrière» du Français Gérard Mordillat, «Rusty Boys» du Luxembourgeois Andy Bausch, «Une saison en France» du Tchadien Saleh Harounou ou encore «L'autre côté de l'espoir» du Finlandais Aki Kaurismäki.

Dans la catégorie documentaire sont en lice : «Les silences de Lydie» de la Burkinabé Aïssata Ouamara, «Libre» du Français Michel Tosca, «Central Airport FHT» de l'Allemand Karim Ainouz et «Les enfants du hasard», coréalisé par les belges Thierry Michel et Pascal Colson. Quatre œuvres hors compétition sont également au programme du 9^e FICA : «Jose Marti, l'œil du canari» du Cubain Fernando Perez, «Pieds nus dans l'aube» du Canadien Francis Leclerc, le documentaire «L'enfant du diable» de la Française Ursula Wernly-Fergui, outre le dernier-né du réalisateur Rachid Bouchareb «Le filic de Belleville».

Introduite au programme en 2017, la catégorie court métrage ne compte que cinq

œuvres, dont «Gauche-Droite» de Mouti Dridi, «Black Spirit» de Chakib Taleb-Bendiab ou encore «Bidoun Hawiya» de la Sahraouie Nayat Ahmed Abdesalam.

Pour la commissaire du FICA, Zehira Yahi, le nombre «réduit» d'œuvres n'a «pas permis d'ouvrir la compétition et constituer un jury pour cette catégorie». En prévision de l'édition 2019 du FICA, elle lance, dès à présent, un appel à participation à l'adresse des réalisateurs de courts métrages.

Malgré son appellation officielle (Festival international du cinéma d'Alger), le FICA œuvre depuis 2011 à offrir un «espace exclusivement dédié au cinéma engagé comme l'avait conçu sa fondatrice Khalida Toumi (ex-ministre de la Culture)», a rappelé la commissaire du festival qui explique que le choix, pour ce 9^e FICA s'est porté sur les «films qui mettent l'humain au cœur de la problématique, sans imposer de thème précis aux œuvres retenues».

L. B.

AGEND'ART

Espace d'art contemporain d'El Achour (Alger)

Jusqu'au 1^{er} décembre : Exposition «Alter ego» de l'artiste plasticien Rezki Larbi.

Galerie d'art Dar El-Kenz

Jusqu'au 1^{er} décembre : Exposition «Safar» de l'artiste Samia Skenazene.

Musée national des beaux-arts (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 16 janvier 2019 : Exposition «Fares Boukhatem ou l'art d'un insoumis», rétrospective des œuvres du plasticien Fares Boukhatem, un des pionniers de la peinture algérienne.

Institut culturel italien d'Alger

Du 29 novembre au 15 décembre : Dans le cadre de la «Journée du contemporain», célébrée à chaque fin d'année, l'Institut culturel italien d'Alger organise une exposition dédiée à l'artiste-peintre romain Claudio Burei.



Mise à jour de la Ligue 1
L'ESS bat le leader

L'ENTENTE de Sétif, désormais dirigée par Nouredine Zekri qui a remplacé le Marocain Taoui, a surpris le leader de la Ligue 1 Mobilis, en le battant chez lui à domicile au stade Hamadi d'Alger sur le score de (1/0), lors du match comptant pour la mise à jour du championnat et qui s'est joué avant-hier soir. Le seul but de la rencontre

a été inscrit par le défenseur international d'El Kahla, Bedrane à la 15' qui a donc offert les trois points du succès à son équipe. Avec cette victoire, l'Entente grimpe à la quatrième place avec 24 points dans son escarcelle, tandis que l'USMA reste toujours leader avec 33 points.

R. S.

Affaire CABBA/MCA
9 supporters locaux relâchés

NEUF supporters du CA Bordj Bou Arréridj, condamnés en première instance à des peines de prison suite aux incidents ayant émaillé le match CABBA/MC Alger pour le compte du championnat national de football, ont été relâchés mercredi après examen de l'affaire en appel. Les neuf inculpés (trois supporters, trois agents du stade et trois membres du comité de supporters) ont vu leurs peines ramenées à une année de prison avec sursis assorties d'amendes de 200 000 DA contre sept d'entre eux et de 100

000 DA contre les deux autres. A rappeler que le tribunal de première instance avait condamné neuf des accusés d'actes de violence suite à ce match à une année de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA et sept autres à 18 mois de prison ferme et 200 000 DA d'amende.

Quatre autres accusés en fuite avaient écopé de 3 ans de prison ferme et 500 000 DA d'amende dont deux s'étaient livrés par la suite tandis que deux autres demeurent en cavale.

Natation/Mondiaux
4 nageurs algériens seront présents à Hangzhou

QUATRE nageurs algériens, dont le champion Oussama Sahnoune, prendront part à la 14^e édition des Mondiaux de natation (petit bassin, 25m) prévue du 11 au 16 décembre à Hangzhou (Chine), a appris l'APS de la Direction technique nationale de la Fédération algérienne de natation (FAN).

Durant la période réservée à la réalisation des minima de participation, laquelle a expiré le 22 novembre, la natation algérienne a réussi à obtenir quatre billets pour le rendez-vous de Hangzhou, grâce à Oussama Sahnoune (50 m et 100 m nage libre, 50 m et 100 m papillon), Jaouad Syoud (200 m 4 nages), Souad Cherouati (400 m et 800 m nage libre) et Rania Nefsi (100 m et 400 m 4 nages).

«La période fixée à la réalisation des minima, ouverte depuis 16 mois, s'est clôturée jeudi dernier. L'Algérie y a décroché cinq places par le biais de Sahnoune, Syoud, Cherouati, Nefsi et Ramzi Chouchar. Mais ce dernier va manquer le rendez-vous mondial, car il s'apprête à aller résider et s'entraîner en France et il prépare pour cela les papiers administratifs. Toutefois, une participation avec quatre nageurs constitue, en elle-même, une bonne performance pour la natation algérienne», a indiqué le directeur technique national, Abdelkader Kaouah.

S'agissant de la préparation de ces nageurs, détenteurs de bourses octroyées aux athlètes d'élite par le ministère de la Jeunesse et des Sports, Kaouah a fait savoir que «chacun de ces quatre nageurs suit son programme à l'étranger au niveau du pôle d'entraînement auquel il appartient». Oussama Sahnoune (26 ans) nage au CN Marseille

(France), Jaouad Syoud (19 ans) au CN Chalons (France), Rania Nefsi (22 ans) à l'Elite de Longueuil (Canada) et Souad Cherouati (29 ans) au Club Natation Lisbonne (Portugal).

«Il faut éviter de les perturber dans leur préparation, sachant qu'ils suivent un programme d'entraînement élaboré en collaboration avec la Direction technique nationale», a ajouté le même responsable. La sélection algérienne avait l'occasion d'assurer une présence plus étoffée aux Mondiaux-2018. «Nous avions établi une liste de 11 nageurs, les plus proches des minima, tels le quadrum de l'USM Alger : Anis Djaballah, Riyadh Bouhamidi, Lounis Khendriche et Moncef Balamane. Ce dernier a raté sa qualification de 3 centièmes de seconde dans l'épreuve du 50 m brasse. Ces athlètes sont jeunes, ils pourront à l'avenir se qualifier aux Mondiaux», a fait remarquer le directeur technique national.

Evoquant la prestation d'Oussama Sahnoune au récent Championnat de France à Montpellier (15-18 novembre), Kaouah a indiqué que le natif de Constantine est actuellement le chef de file de la natation algérienne, d'autant plus qu'il a réalisé à trois reprises les minima «A» de participation aux Mondiaux.

«Oussama a eu un excellent rendement au Championnat de France où il a remporté une médaille d'or au 100 m nage libre et une en bronze au 50 m nage libre. Il aurait même pu obtenir de meilleures chronos. Mais ceci reste une simple étape dans le programme de préparation en vue des Mondiaux-2018», a-t-il conclu.

AG électorale de l'ACNOA

Mustapha Berraf succède à Palenfo

Mustapha Berraf a été élu président de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), jeudi à Tokyo, lors de l'assemblée générale extraordinaire et électorale de l'instance. Ce fut une élection sans conteste puisqu'il a récolté 35 voix sur 20 pour sa concurrente, la Burandaise Lydia Nsekeru.



Le président du COA s'empare de l'Instance olympique africaine

Par Mahfoud M.

Le nouveau patron de l'ACNOA s'est engagé à «servir l'Olympisme africain dans un esprit de continuité».

«Je tiens à remercier du fond du cœur tous les membres de l'assemblée générale pour leur confiance, leur constance et leur grande fidélité. Je suis rentré dans cette grande maison de l'Olympisme africain il y a un peu plus de 20 ans maintenant et je continuerai à la servir avec le dévouement et la passion que vous m'avez toujours connus», a déclaré Berraf.

Berraf prendra les rênes de l'ACNOA pour les deux années

restantes du mandat (jusqu'à 2020), après son élection au second tour à la tête de la plus haute instance sportive africaine.

Le nouveau président de l'ACNOA a plaidé pour la «continuité» dans le travail déjà accompli depuis mai 2017, quand il était président par intérim de l'instance africaine après la mise à l'écart de son prédécesseur, l'Ivoirien Lassana Palenfo.

«Aujourd'hui, c'est la victoire de l'Afrique. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Beaucoup de progrès ont été réalisés par l'Afrique dans les toutes dernières années. Après avoir redonné à l'ACNOA sa sérénité et sa respectabilité, maintenant c'est à nous de continuer sur cette lancée afin de mener à

bien notre programme», a-t-il dit.

Cette élection met un terme à plusieurs mois de turbulences qu'a vécues l'ACNOA à son sommet. En effet, l'élection de l'Ivoirien Palenfo pour un 4^e mandat à la tête de la branche africaine du Comité international olympique (CIO) en mai 2017 à Djibouti avait été annulée par le Tribunal arbitral du sport (TAS) après de longs mois d'attente, tandis que les sanctions prononcées par l'ACNOA à l'encontre de Kalkaba Malboum, candidat aux élections mais finalement disqualifié pour «violation du code d'éthique», ont été annulées.

M. M.

Coupe arabe des clubs champions
Le «Doyen» passe in extremis

Sans convaincre, le MC Alger s'est qualifié ce mercredi pour les quarts de finale de la Coupe arabe des clubs champions de football, en battant au stade du 5-Juillet la formation saoudienne d'Al-Nasr 2 à 1 (mi-temps : 1-0), en match comptant pour les 1/8^e de finale (retour).

Devant une faible assistance, le MCA a éprouvé du mal à entrer dans le vif du sujet, se montrant incapable d'inquiéter Al-Nasr, dirigé sur le banc par un staff technique intérimaire conduit par le Portugais Helder Cristovao, en remplacement de Uruguayen José-Daniel Carreno, limogé à l'issue de la défaite concédée face au «Doyen» en match aller (0-1).

Amoindri par l'absence de trois joueurs clés : Amada et Nekkache, blessés, alors qu'Azzi est suspendu, le Mouloudia a dû attendre la 24^e minute pour se procurer la première occasion. Lancé en profondeur, Derrardja rate son duel face au portier saoudien.

Quelques minutes plus tard,

le club algérois a réussi à ouvrir la marque grâce au défenseur central Mebarakou (31'), parvenant à contrôler la balle de la poitrine pour battre à bout portant le gardien de but saoudien du pied gauche. Une ouverture du score qui a permis aux joueurs de l'entraîneur Adel Amrouche de se mettre à l'abri face à un adversaire qui n'a pas montré grand-chose en première période pour espérer renverser la vapeur, à l'exception d'une action dangereuse (43') repoussée par le portier mouloudéen Chaâl.

Après la pause, les joueurs saoudiens sont revenus sur le terrain avec des intentions plus offensives dans l'objectif de refaire leur retard, mais leur domination s'est avérée stérile. A la 57^e minute de jeu, le défenseur central Demou, blessé, a dû céder sa place à l'attaquant Souibaâh.

Alors que tout le monde s'attendait plutôt à une égalisation des visiteurs, le MCA est parvenu à faire le break sur un contre grâce au Saoudien Hamad Allah

qui trompe sur propre gardien (66'). A ce moment là, Al-Nasr ne pouvait réaliser sa «remontada» d'autant que les dés étaient jetés.

Al-Nasr a réduit le score dans le temps additionnel sur un coup franc direct d'Al-Shehri (90'+6). Il s'agit de la deuxième victoire pour l'entraîneur Adel Amrouche depuis son arrivée à la barre technique, échouant à enregistrer le moindre succès en championnat.

L'ES Sétif avait ouvert le bal pour les clubs algériens dans ces 1/8^e de finale en s'inclinant à domicile face aux Saoudiens du Ahly (0-1), alors que l'USM Alger a chuté lourdement à Omdurman face aux Soudanais d'Al-Merrikh (4-1). L'Entente et l'USMA devront ainsi puiser dans leurs ressources pour espérer se qualifier au prochain tour et rejoindre le MCA.

La finale de la compétition se déroulera en avril prochain à Al-Ain (Emirats arabes unis) et le vainqueur empochera une prime conséquente de 6 millions de dollars.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Djanet

Reddition de 4 terroristes

QUATRE terroristes se sont rendus jeudi à Djanet aux autorités militaires, en possession de 4 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov et une quantité de munitions, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et dans la dynamique des efforts fournis par les Forces de l'Armée nationale populaire, quatre terroristes se sont rendus, le 29 novembre 2018, aux autorités militaires à Djanet», ajoute le communiqué. Il s'agit de l'occurrence des dénommés «Khalaoui Mouhi Souana» dit «Moussa», de «Herouini Ahmed» dit «Idriss», qui avaient rallié les groupes ter-

roristes en 2015, de «Bakhti Ali» dit «El Hadj» et de «Atik Naïmi» qui avaient rallié les groupes terroristes en 2012. Dans le même contexte et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement combiné de l'ANP a capturé, à Adrar, le terroriste dénommé «Mazili Hama», et arrêté également un élément de soutien dans la même wilaya, selon la même source. Par ailleurs, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, lors d'une opération de recherche et de ratissage menée à Ouled Antar, wilaya de Médéa, une casemate pour terroristes et douze bombes de confection artisanale.

Hani Y.

Arrestation de quatre mis en cause

Mascara : saisie d'un quintal de kif traité

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Mascara ont arrêté 4 personnes à la suite de la saisie d'un quintal de kif traité, a-t-on appris jeudi de source sécuritaire. Sur la base d'informations parvenues à la brigade de sécurité routière, ces éléments ont opéré la saisie d'un quintal de kif traité découvert à l'intérieur d'un véhicule suspect et arrêté une personne qui était à son bord, dans un barrage de sécurité stable sur l'autoroute Est-Ouest, près de la commune de Ras El Ain Amirouche, a-t-on indiqué. Poursuivant l'enquête et suite à la mise en place d'un plan, un deuxième mis en cause dans cette affaire a été arrêté dans

une station-service sur l'autoroute Est-Ouest de cette région, qui était en compagnie de deux autres personnes, quatre heures après l'arrestation du premier suspect, a-t-on ajouté. Cette opération s'est soldée également par la saisie de quatre véhicules, selon la même source qui a précisé que le deuxième prévenu est un baron de la drogue faisant l'objet de mandats d'arrêt engagés contre lui par plusieurs tribunaux du pays. Les personnes appréhendées ont été présentées mercredi devant le pôle pénal spécialisé d'Oran qui les a placées sous mandat de dépôt en attendant leur procès pour trafic de drogue.

Ouali T.

USM Alger

Serrar : «6 à 7 joueurs seront libérés»

SIX à sept joueurs de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football) seront libérés lors du mercato d'hiver, a affirmé hier le directeur général de la formation algéroise, Abdelhakim Serrar. «6 à 7 joueurs seront libérés au mercato hivernal. Je ne peux dévoiler leurs noms actuellement. En revanche, le club va engager trois nouveaux éléments selon les besoins définis par le staff technique», a-t-il indiqué.

L'USMA s'est fait surprendre jeudi à domicile face à l'ES Sétif (0-1), en match comptant pour la mise à jour de la 11^e journée de la compétition. Le club phare de Soustara a terminé la phase aller en tête du classement avec 33 points, à sept longueurs sur son dauphin la JS Kabylie (2^e, 26 pts).

«Les joueurs croyaient qu'ils disputaient un match amical face à l'Entente, ils n'étaient pas conscients de l'importance de cette rencontre. Ils ont pêché par une négligence qui leur a coûté

cher», a-t-il ajouté à la Radio nationale.

Appelé à dresser le bilan de son équipe lors de la première partie de la saison, Serrar s'est dit «satisfait», même s'il admet que les «Rouge et Noir» auraient pu terminer avec un écart plus important. «Si l'on se fient aux chiffres, le bilan est plus que positif. Mais par rapport au niveau de la compétition et aux moyens de l'USMA, nous aurions pu boucler la phase aller avec un total de 40 points», a-t-il conclu.

Racim S.

LA BAISSÉ DES RECETTES PÉTROLIÈRES ANNONCE DES ANNÉES DIFFICILES



Djalou@hotmail.com

Bureau d'écoute et de sensibilisation à Alger

300 toxicomanes, dont des filles, veulent arrêter leur dépendance aux drogues

■ *Quelque 300 jeunes toxicomanes, âgés entre 19 et 30 ans, issus de différentes communes de la wilaya d'Alger, se sont présentés au niveau du bureau d'écoute relevant de l'Association «Moustaqbal Chabab», demandant aide et assistance afin de mettre fin à leur dépendance aux drogues, et ce, dans le cadre d'une caravane de sensibilisation aux risques de ce fléau, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'association.*

Par Slim O.

Dans une déclaration à l'APS, à l'occasion de l'organisation des portes ouvertes sur les risques des drogues au niveau de la place «Kennedy» à El Biar, sous la supervision du président de l'APW/Alger, le président de l'Association, Khaled Ben Turki a précisé que «280 jeunes, dont 7% de filles, se sont présentés à l'association dans le cadre de la campagne portes ouvertes sur les drogues, organisée au niveau de 13 circonscriptions administratives d'Alger, demandant de l'aide et de l'assistance à mettre

fin à ce fléau», ajoutant que 80% des jeunes se droguaient. Il a affirmé, à cet effet, que leurs noms et numéros de téléphone ont été enregistrés sur un registre spécial et que le traitement sera pris en charge à travers leur orientation vers des centres spécialisés de lutte contre la drogue et la toxicomanie après la fin, le 13 décembre, de cette caravane de sensibilisation qui sillonna, rappelle-t-on, plusieurs communes de la capitale. Un nombre important de jeunes toxicomanes issus de la capitale ont exprimé, au titre de cette campagne de sensibilisation, leur souhait de mettre fin à

ce fléau, demandant explicitement aide et assistance pour s'en sortir. Pour sa part, la présidente du bureau d'écoute, Nacira Hakimi, a indiqué que les portes ouvertes sur ce dangereux fléau avait connu, depuis leur lancement le 29 octobre, une forte affluence de jeunes toxicomanes, notamment ceux s'adonnant aux psychotropes, qui ont sollicité l'aide du bureau pour s'en débarrasser, ajoutant que la majorité de ces jeunes ont demandé leur orientation d'une façon discrète vers les centres de désintoxication.

Safy T./APS

Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam

54 orpailleurs arrêtés

Des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, jeudi, à Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, 54 orpailleurs et saisi du matériel de détection de métaux, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la

sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, le 29 novembre 2018 à Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, cinquante-quatre orpailleurs et saisi deux

véhicules tout-terrain, des outils de détonation, deux paires de jumelles, 21 groupes électrogènes, 20 marteaux piqueurs et un détecteur de métaux», précise le communiqué. Par ailleurs, des gardes-côtes ont mis en échec, à Oran et Ain Témouchent, des tentatives d'émigration clandestine de 94 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale, tandis que des garde-frontières ont déjoué, à Souk-Ahras, Tébessa et El-Tarf, des tentatives de contrebande d'une importante quantité de carburant s'élevant à 9 212 litres, ajoute la même source.

Slim O.

Aéroport international d'Alger

Une tentative de transfert illégal de plus de 52 000 euros déjouée

LES FORCES de police des frontières de l'aéroport international Houari-Boumediène ont intercepté, jeudi, un passager de nationalité algérienne en possession de 52.300 euros dissimulés dans ses bagages, indique un communiqué de la DGSN. Le mis en cause s'appropriait à se rendre à Istanbul, a précisé la même source.

R. N.